

2. French Translation of the Summary of the Prospectus (Résumé)

2.1. Introduction et avertissements

Le présent prospectus (le « **Prospectus** ») concerne l'offre au public d'obligations dénommées « **Sun Invest Registered Euro Bond 2024 – 2043** » en date du 31 janvier 2024, d'un montant total nominal pouvant aller jusqu'à 144 000 000,00 EUR, divisé en 150 000 000 obligations nominatives à taux fixe d'un montant nominal de 0,96 EUR par obligation (les « **Obligations** ») et qui arriveront à échéance le 4 janvier 2044 (la « **Date de Maturité** »). Les Obligations constituent des obligations directes, inconditionnelles et non garanties de Sun Invest AG (l'« **Emetteur** »), de rang égal entre elles (pari passu). La durée des Obligations débutera le 1^{er} février 2024 et prendra fin le 31 décembre 2043. L'offre au public est faite par l'Emetteur aux investisseurs ayant leur siège ou leur résidence dans l'un des États suivants (les « **Etats concernés par l'Offre** ») : Liechtenstein, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne et Suisse. Les informations contenues dans le présent Résumé ont été présentées par l'Emetteur au moment de l'approbation du Prospectus, sauf stipulation contraire.

Le présent Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus et toute décision d'investissement dans les Obligations doit être prise par l'investisseur au regard de l'ensemble des informations contenues dans le Prospectus. Seule la responsabilité civile des personnes qui ont établi le Résumé, y compris sa traduction, pourra être engagée, et uniquement si ce Résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres sections du Prospectus ou lorsqu'il ne fournit pas, en conjonction avec les autres sections du Prospectus, des informations clés afin d'aider les investisseurs qui envisagent d'investir dans les Obligations. L'investissement dans les Obligations comporte des risques et l'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. En cas d'action en justice intentée sur la base des informations figurant dans le présent Prospectus, il est possible que l'investisseur demandeur soit tenu de supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire, en vertu de la législation nationale applicable.

La dénomination et le numéro international d'identification (ISIN) des Obligations

Sun Invest Registered Euro Bond 2024 – 2043, code ISIN LI1318787366.

L'identité et les coordonnées de l'Emetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

L'Emetteur est Sun Invest AG, FL-9496 Balzers, Landstrasse 15, Liechtenstein, numéro de téléphone +423 38 001 00, e-mail : office@suninvestag.com. Identifiant d'entité juridique (LEI) de l'Emetteur : 529900RFBNL9LC4T6626.

L'identité et les coordonnées de l'autorité compétente pour l'approbation du Prospectus et la date d'approbation du Prospectus.

Le présent Prospectus a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers du Liechtenstein (« **FMA Liechtenstein** »), en tant qu'autorité compétente en vertu du Règlement Prospectus (Règlement (UE) 2017/1129), Landstrasse 109, Postfach 279, 9490 Vaduz, Liechtenstein ; numéro de téléphone : +423 236 73 73 ; courriel : info@fma-li.li; le 31 janvier 2024.

2.2. Informations clés sur l'Emetteur

2.2.1. *Qui est l'Emetteur des Obligations ?*

L'Emetteur est Sun Invest AG, une filiale de Sun Contracting AG. L'Emetteur est une société valablement constituée en vertu du droit du Liechtenstein sous la forme d'une société par actions (en allemand :

Aktiengesellschaft ou AG). L'Emetteur est une entité ad hoc créée dans le but de fournir des fonds aux sociétés du Groupe Sun Contracting (les « **Sociétés du Groupe** ») par voie de conventions de prêt. Les activités du Groupe Sun Contracting comprennent l'installation et l'exploitation de systèmes photovoltaïques ainsi que la vente d'électricité produite par ces systèmes dans le cadre de contrats à conclure avec des clients (le « **Contracting Photovoltaïque** »).

Le Groupe Sun Contracting et sa société mère Sun Contracting AG (Landstrasse 15, LI-9496 Balzers) comprennent les filiales suivantes :

Sun Invest AG, Sun Contracting Germany GmbH (Frauenberg 1, DE-94575 Windorf), Sun Contracting Germany Management GmbH (Beim Zeugamt 8, DE-21509 Glinde), Sun Contracting Austria GmbH (anciennement Sun Contracting GmbH, Wegscheider Straße 26, AT-4020 Linz), Sun Contracting Switzerland AG (Freigutstrasse 22, 8002 CH-Zürich), Sun Contracting Poland sp. Z o.o. (Al. Zwyciestwa 241/10, PL-81-521 Gdynia), Sun Contracting Engineering GmbH (anciennement sun-inotech GmbH, Wegscheider Straße 26, AT-4020 Linz), Sun Contracting Projekt GmbH (Wegscheider Straße 26, AT-4020 Linz) et Pansolar d.o.o. (Skakovci 15, SI-9261 Cankova) Les filiales de Groupe Sun Contracting sont situées au Liechtenstein, en Allemagne, en Autriche, en Pologne, en Suisse et en Slovaquie.

A la date du présent Prospectus, Sun Contracting AG détient 100 % du capital social de l'Emetteur. L'Emetteur est indirectement contrôlé par Andreas Pachinger, qui est membre du conseil d'administration et détient, en tant qu'actionnaire majoritaire, 90,00 % des actions de Sun Contracting AG, Ainsi, Andreas Pachinger détient une participation qualifiée indirecte dans l'Emetteur. À la date du présent Prospectus, l'Emetteur n'a connaissance d'aucun arrangement ou circonstance susceptible d'entraîner ultérieurement un changement de contrôle de l'Emetteur.

A la date du présent Prospectus, Markus Urmann est l'unique membre du conseil d'administration de l'Emetteur. Le principal organe décisionnaire de l'Emetteur est l'assemblée générale des actionnaires.

Le commissaire aux comptes actuel de l'Emetteur est BDO (Liechtenstein) AG, FL-9490 Vaduz, Wuhrstrasse 14, Liechtenstein (*Revisionstelle*), membre de l'Association des commissaires aux comptes du Liechtenstein. Les états financiers de l'émetteur pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par Grant Thornton AG, FL-9494 Schaan, Bahnhofstrasse 15.

2.2.2. Quelles sont les principales informations financières concernant l'Emetteur ?

Les informations financières clés proviennent des états financiers annuels audités de l'Emetteur au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, qui ont été préparés conformément à la loi sur les personnes et les sociétés de la Principauté du Liechtenstein (PGR) et aux principes comptables généralement reconnus, ainsi que des états financiers intermédiaires de l'Emetteur au 30 septembre 2023, qui n'ont pas été audités ni revus par le commissaire aux comptes.

Bilan (en EUR)	30/09/2023	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF			
Immobilisations			
Incorporelles	125 595,77	172 694,21	217 618,39
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
Actifs financiers	56 214 420,20	39 424 216,75	6 100 696,89
Total des immobilisations	56 340 015,97	39 596 910,96	6 318 315,28
Actif circulant			
Inventaires	0,00	0,00	0,00
Créances	3 095 328,41	3 145 496,18	19 440,31
Titres	0,00	0,00	0,00
Soldes bancaires, soldes	948 313,94	610 719,58	346 452,73

de chèques postaux, chèques et avoirs en espèces			
Total de l'actif circulant	4 043 642,35	3 756 215,76	365 893,04
TOTAL DE L'ACTIF	60 383 658,32	43 353 126,72	6 684 208,32
PASSIF			
Capital			
Capital souscrit	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Réserves de capital	0,00	0,00	0,00
Profits et pertes reportés	-387 498,69	-80 038,84	0,00
Bénéfice/perte annuel(le)	417 356,19	-307 459,85	-80 038,84
Total des capitaux propres	1 029 857,49	612 501,31	919 961,16
Provisions	15 000,00	15 000,00	10 529,05
Passif	56 425 023,97	39 833 858,35	5 179 231,31
Total du capital emprunté	56 440 023,97	39 848 858,35	5 189 760,36
Régularisations et reports	2 913 776,86	2 891 767,06	574 486,80
TOTAL DU PASSIF	60 383 658,32	43 353 126,72	6 684 208,32

Compte de résultat (en EUR)	01/01/2023 au 30/09/2023	01/01/2022 au 31/12/2022	02/03/2021 au 31/12/2021
Revenu	23 748,40	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Dépenses pour les services achetés	-30 249,89	0,00	0,00
Marge brute	-6 501,49	0,00	0,00
Dépenses de personnel			
Salaires et traitements	-126 284,60	-305 159,88	-48 132,60
Cotisations de sécurité sociale et dépenses pour les régimes de retraite et les aides	-98 743,00	-77 960,13	-10 474,25
dont pour les régimes de retraite	(5 924,00)	(4 651,16)	(555,26)
Dépréciations et provisions pour dépréciation			
sur les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles	-47 098,44	-62 797,90	-15 509,60
Autres charges d'exploitation	-688 675,26	-4 088 485,64	-156 561,20
Autres intérêts et produits assimilés	3 218 797,23	5 364 337,19	254 734,38
dont proviennent de sociétés affiliées	(365 538,00)	(1 287 976,21)	(213 017,91)
Intérêts et frais assimilés	-1 777 138,26	-1 137 325,90	-102 355,57
dont proviennent de sociétés affiliées	0,00	(0)	(0)
Impôt sur le revenu	-57 000,00	-67,59	-1 740,00
Bénéfice après impôt	417 356,18	-307 459,85	-80 038,84
Autres impôts	0,00	0,00	0,00
Bénéfice/perte annuel(le)	417 356,18	-307 459,85	-80 038,84

Tableau des flux de trésorerie (en EUR)	30/09/2023	31/12/2022	31/12/2021
Résultat de l'année (+Profit/-Perte)	417 356,18	-307 459,85	-80 038,84
+/- Résultats financiers	-1 441 658,97	-4 227 011,29	0,00
Revenu avant intérêts	-1 024 302,79	-4 534 471,14	-80 038,84
+ Amortissement des immobilisations	47 098,44	62 797,90	15 509,60
+/- Augmentation/diminutio n des provisions	0,00	4 470,95	10 529,05
+/- Diminution/Augmentatio n des créances et autres actifs	50 167,77	-3 126 055,87	-19 440,31*
+/- Augmentation/diminutio n du passif	16 613 175,42	36 971 907,30	5 753 718,11
= Flux de trésorerie	15 686 138,84	29 378 649,14	5 680 277,61*

liés aux activités d'exploitation			
- Paiements pour investissements en immobilisations corporelles	0,00	-17 873,72	-233 127,99
- Paiement d'investissements dans des actifs financiers	-16 790 203,45	-33 323 519,86	-6 100 696,89*
+ Produit de cession d'actifs financiers	0,00	0,00	0,00
= Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-16 790 203,45	-33 341 393,58	-6 333 824,88*
+ Paiement par les actionnaires	0,00	0,00	1 000 000,00
- Paiement aux actionnaires	0,00	0,00	0,00
+ Produit de la souscription de prêts	-1 777 138,26	-1 137 325,90	0,00
- Paiements pour le remboursement des prêts	3 218 797,23	5 364 337,19	0,00
= Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 441 658,97	4 227 011,29	1 000 000,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	610 719,58	346 452,73	0
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	948 313,94	610 719,58	346 452,73

Les chiffres marqués d'un * sont modifiés en raison de modifications comptables réalisées par le nouveau commissaire aux comptes et ne correspondent pas aux chiffres figurant dans les annexes correspondantes.

2.2.3. Quels sont les principaux risques propres à l'Emetteur ?

L'Emetteur n'est pas une société opérationnelle. L'Emetteur a été constitué dans le but d'émettre des titres de créance, correspondants à des instruments financiers, des investissements (*Veranlagungen*) et/ou des investissements en capital (*Vermögensanlagen*). Les fonds destinés à être collectés dans le cadre des émissions d'instruments financiers par l'Emetteur seront mis à disposition par l'Emetteur, sous forme de prêts non garantis, aux Sociétés du Groupe. Les porteurs d'Obligations n'ont et n'auront aucun droit de faire exécuter les prêts ni aucun droit de recours direct vis-à-vis des Sociétés du Groupe emprunteuses concernant un prêt accordé par l'Emetteur auxdites Sociétés du Groupe. Les porteurs d'Obligations n'auront pas de droit de créance direct au titre de tout montant impayé à l'encontre d'une Société du Groupe emprunteuse. En outre, les porteurs d'Obligations et (autres) créanciers de l'Emetteur ne pourront pas déposer une requête ou déclarer une créance, y compris au titre des intérêts, auprès du tribunal de commerce si Sun Contracting AG ou l'une des Sociétés du Groupe emprunteuse doit demander l'ouverture d'une procédure collective en cas de cessation des paiements. L'Emetteur n'exerce aucune autre activité que pour les émissions, les offres et les placements de titres de créance afin de fournir le produit de ceux-ci aux Sociétés du Groupe emprunteuses. En raison de sa création récente, l'Emetteur n'a aucun historique d'activité qui pourrait faire l'objet d'une évaluation par les investisseurs.

Endettement. Sun Contracting AG est la société la plus importante du Groupe Sun Contracting. Au regard de ses états financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, le passif total de Sun Contracting AG s'élève à 126 141 012,81 euros, le montant total du capital emprunté s'élève à 123 189 471,39 euros, tandis que ses capitaux propres s'élèvent à 714 816,88 euros. Son endettement financier et son ratio d'endettement demeurent très élevés et Sun Contracting AG est plus sensible aux variations du résultat d'exploitation. Au regard de ses états

financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2022, le passif total de l'Emetteur s'élève à 43 353 126,72 euros, le montant total du capital emprunté s'élève à 39 848 858,35 euros, tandis que ses capitaux propres s'élèvent à 612 501,31 euros. Son endettement financier et son ratio d'endettement demeurent très élevés et l'Emetteur est plus sensible aux variations du résultat d'exploitation. L'Emetteur n'a ni conclu, ni accepté de conclure, des engagements financiers restrictifs dans le cadre de l'émission des Obligations concernant sa capacité à contracter des dettes supplémentaires ou à obtenir des garanties de rang égal ou supérieur aux Obligations. Tout endettement supplémentaire peut augmenter considérablement la probabilité d'un retard ou d'un défaut de paiement des intérêts ou du principal au titre des Obligations et/ou peut réduire le montant recouvrable par les porteurs d'Obligations en cas d'insolvabilité ou de liquidation de l'Emetteur.

Risques de dépréciation. Les changements sur le marché de l'énergie et du photovoltaïque, l'environnement économique, le coût du capital et d'autres hypothèses de calcul (par exemple, la durée de vie utile restante) peuvent entraîner une diminution de la valeur des actifs des Sociétés du Groupe.

Risques d'assurance. Le Groupe Sun Contracting peut ne pas être en mesure d'obtenir une assurance pour couvrir tous les risques potentiels associés à ses opérations. Une couverture adéquate à un tarif raisonnable n'est pas toujours disponible à des conditions commerciales raisonnables pour couvrir tous les risques potentiels et il ne peut être garanti que la couverture existante soit suffisante pour couvrir toutes les pertes et responsabilités auxquelles chacune des Sociétés du Groupe pourraient être exposées.

Risques réglementaires. Les modifications apportées au régime juridique et fiscal applicable ou changements d'une interprétation précédemment contraignante de ces lois peuvent affecter le Groupe Sun Contracting, car les calculs et la planification concernant les entrées sur le marché sont basés sur les régimes juridiques et fiscaux en vigueur. Toute modification des lois et réglementations applicables peut même rendre le modèle commercial d'une Société du Groupe partiellement ou totalement non rentable.

Les risques des Sociétés du Groupe. En tant qu'entité ad hoc ayant pour objet de fournir des fonds aux Sociétés du Groupe, l'Emetteur sera soumis à tous les risques auxquels chacune des Sociétés du Groupe est exposée, qui sont notamment les risques suivants :

(i) Risques de liquidité. L'Emetteur dépend des paiements d'intérêts des Sociétés du Groupe ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles pour faire face à ses obligations financières. Dans le cas où l'Emetteur ne disposerait pas de liquidités suffisantes, sa capacité à remplir ses obligations au titre des Obligations serait menacée.

(ii) Environnement de marché concurrentiel. Le Groupe Sun Contracting peut être confronté à la concurrence d'entreprises plus expérimentées, plus connues et mieux établies ou simplement à de nouvelles entreprises concurrentes, qui sont susceptibles de négocier de meilleurs prix auprès des fournisseurs, de produire des biens et des services à grande échelle de manière plus économique ou de profiter de budgets marketing plus importants.

(iii) Calcul et planification. Les Sociétés du Groupe opérationnelles peuvent avoir une programmation des systèmes photovoltaïques insuffisante ou incorrecte, ce qui peut conduire un client à ne pas disposer de la quantité d'énergie calculée et convenue avec lui et en conséquence avoir un manque à gagner sur la rémunération provisionnée. Des dépenses d'investissement supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires si le démantèlement d'un système photovoltaïque et/ou l'acquisition d'un nouvel espace deviennent nécessaires. Les projections de chiffre d'affaires réalisées par les Sociétés du Groupe exploitantes sont basées sur les performances moyennes et les coûts de maintenance des systèmes photovoltaïques observés lors des années précédentes ainsi que sur les conditions climatiques à prévoir dans une zone où un système photovoltaïque doit être installé. Les performances d'un système photovoltaïque peuvent s'avérer inférieures aux projections.

(iv) Dépendance à l'égard d'un tiers. Les Sociétés du Groupe opérationnelles sont exposées au risque que des tiers, qui sont engagés pour l'installation et la maintenance des systèmes photovoltaïques,

puissent sous-performer ou ne pas exécuter les tâches assignées à temps ou du tout, ce qui peut entraîner des coûts supplémentaires à supporter par les Sociétés du Groupe ou des poursuites judiciaires initiées par les clients à leur égard.

(v) Risques opérationnels. Des vices ou des défauts peuvent affecter un système photovoltaïque et peuvent entraîner des interruptions de fonctionnement au cours desquelles la quantité d'électricité qui est générée puis mise à disposition du client ou redistribuée dans le réseau peut être réduite voire nulle. Des dommages pourraient porter préjudice aux tiers.

(vi) Évaluations futures incorrectes. Sun Contracting AG, tout en utilisant des fonds empruntés ou levés par l'Emetteur, peut acquérir des actions ou des actifs de sociétés actives dans le même secteur ou dans une activité complémentaire si les prix sont raisonnables ou si les actions semblent sous-évaluées. Sun Contracting AG peut évaluer de manière incorrecte ou insuffisante ou ne pas évaluer du tout les risques (notamment juridiques, économiques ou techniques) d'une acquisition.

Force majeure. Les événements extraordinaires et la force majeure ne sont ni prévisibles ni surmontables pour l'Emetteur. De tels événements peuvent entraîner des perturbations ou la perte totale des activités commerciales de l'Emetteur et/ou de l'une des Sociétés du Groupe.

2.3. Informations clés sur les titres

2.3.1. *Quelles sont les principales caractéristiques des Obligations ?*

- Les Obligations, ISIN LI1318787366, constituent des obligations directes, inconditionnelles et non garanties de l'Emetteur, de rang pari passu entre elles.
- Les Obligations sont libellées en euros et sont émises en coupures de 0,96 EUR chacune.
- Le prix d'offre initial (le « **Prix d'émission** ») est de 1,00 EUR par Obligation et comprend une prime d'un montant de 0,04 EUR par Obligation. Les Obligations ne sont cessibles que pour des montants minimaux de 1,00 EUR et tout multiple intégral de 1,00 EUR au-delà. Le montant minimum de souscription est de 1.000,00 EUR.
- Les Obligations ont une durée de 19 ans et onze mois, du 1^{er} février 2024 au 31 décembre 2043 et leur remboursement est prévu le 4 janvier 2044 (la « **Date d'échéance** »).
- Les Obligations portent intérêt sur leur montant nominal total au taux de 6,00 % par an (p.a.). En fonction de la durée des Obligations, le taux d'intérêt sera augmenté selon un calendrier prédéterminé à (i) 6,50 % par an (après une durée de 7 ans), à (ii) 7,00 % par an (après une durée de 14 ans).
- Les détenteurs d'Obligations recevront des intérêts composés de 6,00 % par an à 7,00 % par an sur les intérêts courus et impayés, qui seront également payables au moment du remboursement du montant nominal des Obligations. Le montant du rendement annuel des intérêts pour une Période d'intérêt (telle que définie ci-dessous) sera calculé après son expiration et sera ajouté au montant nominal des Obligations souscrites à chaque Date virtuelle de paiement des intérêts (telle que définie ci-dessous) jusqu'à l'échéance des Obligations. Par conséquent, les intérêts futurs au titre des Obligations seront payés à la fois sur le capital initial (le montant nominal des Obligations souscrites) et sur les intérêts accumulés des années précédentes. Le taux d'intérêt de l'intérêt composé correspond au taux d'intérêt, qui est applicable pour l'intérêt à calculer par rapport au montant nominal des Obligations souscrites. Une période d'intérêt correspond à la période allant de la première date de valeur (inclus) ou de toute date de valeur supplémentaire pertinente (inclus) jusqu'au 31 janvier 2025 (inclus) (la « **Première période d'intérêt** ») et ensuite à compter du 1^{er} février

de chaque année (inclus) (la « **Date virtuelle de paiement des intérêts** ») jusqu'au 31 janvier de chaque année (inclus) (la « **Période d'intérêt supplémentaire** » et la « **Première période d'intérêt** » désignent collectivement une « **Période d'intérêt** »). La dernière période d'intérêt est considérée comme la période comprise entre le 1^{er} février 2043 (inclus) et le 31 décembre 2043 (inclus) (« **Période d'intérêt finale** »).

- Les paiements d'intérêts et d'intérêts composés sont remboursables sous forme de paiements *bullet* à la fin de la durée des Obligations, ou – si les Obligations sont résiliées ou remboursées par l'Emetteur avant la fin du terme – au moment du remboursement du montant nominal des Obligations (les « **Date de remboursement anticipé** »).

2.3.2. Sur quels marchés les Obligations seront-elles négociées ?

Les Obligations ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé (article 4, paragraphe 1, point 21 MiFID II), un système multilatéral de négociation ou MTF (article 4, paragraphe 1, point 22 MiFID II), un système organisé de négociation ou OTF (article 4, paragraphe 1, point 23 MiFID II) ou toute autre plate-forme de négociation.

2.3.3. Quels sont les principaux risques propres aux Obligations ?

Les détenteurs d'Obligations sont soumis à un risque de liquidité limitée des Obligations et exposés au risque qu'aucun marché secondaire pour les Obligations ne se développe. Les Obligations ne seront pas admises aux négociations sur un Marché Réglementé, un MTF, un OTF ou toute autre plate-forme de négociation (la « **Cotation** »). La liquidité des obligations sera très limitée. Les détenteurs d'Obligations peuvent ne pas être en mesure de vendre leurs Obligations ou ne pas être en mesure de les vendre au prix escompté.

Un investissement dans les Obligations peut ne pas être approprié et ne pas convenir aux investisseurs. Les détenteurs d'Obligations ne recevront aucun paiement d'intérêts pendant la durée des Obligations. Une résiliation des Obligations sans motif (en cas de défaut) n'est pas possible pendant les cinq premières années (plus une période de préavis de six mois) de leur durée. Il est recommandé aux investisseurs potentiels de demander conseil à un individu avant de prendre une décision d'investissement, en tenant compte de leurs connaissances, de leur expérience, de leur situation financière et de leurs objectifs de placement (y compris la tolérance au risque).

Manque de garanties. Les Obligations ne sont pas garanties et ne sont ni assurées ni garanties par un organisme gouvernemental ou tout autre tiers. Un investissement dans les Obligations ne constitue pas un dépôt bancaire et n'entre pas dans le cadre d'un système de protection des dépôts (garantie des dépôts ou indemnisation des investisseurs). En cas d'insolvabilité de l'Emetteur, les détenteurs d'Obligations ne peuvent et ne doivent pas s'attendre à un remboursement des fonds investis de la part d'un tiers.

Risques pour les détenteurs d'Obligations en tant que créanciers de l'Emetteur (risque de défaut). Investir dans les Obligations implique de prendre un risque de défaut sur l'Emetteur, qui peut manquer partiellement ou totalement à ses obligations au titre des Obligations, ce qui peut entraîner une perte totale des fonds investis par les détenteurs d'Obligations.

Absence de droits relatifs à la gouvernance. Les porteurs d'Obligations n'ont aucun pouvoir sur la politique commerciale, la gouvernance d'entreprise ou les décisions à prendre par l'Emetteur. Il peut y avoir des divergences dans les intérêts de l'Emetteur et ceux des porteurs d'Obligations et l'Emetteur peut mener ses activités contrairement aux intérêts des porteurs d'Obligations.

2.4. Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

2.4.1. Dans quelles conditions et selon quel calendrier les investisseurs peuvent-ils investir dans les Obligations ?

Les Obligations seront offertes publiquement aux investisseurs ayant leur siège ou leur résidence dans l'un des États de l'Offre à compter, vraisemblablement, du 1^{er} février 2024 au 30 janvier 2025 (la « **Période d'offre** »). Les investisseurs intéressés par les Obligations peuvent soumettre des offres de souscription en ligne et directement auprès de l'Emetteur via son site Internet <https://xserv.kdportal.de/registration/>. L'identification d'un investisseur implique l'examen d'une copie d'une pièce d'identité officielle, qui doit être téléchargée sur la plateforme de souscription. Les investisseurs de l'Offre seront informés par l'Emetteur si leurs offres de souscription respectives ont été acceptées ou rejetées. Les Obligations souscrites sont payables le 1^{er} février 2024 (la « **Date de première valeur** ») ou, si les Obligations sont souscrites à une date ultérieure, le premier ou le quinzième jour de chaque mois (chacune étant une « **Date de valeur supplémentaire** »).

2.4.2. Pourquoi ce Prospectus est-il établi ?

Le produit net de l'offre d'Obligations est estimé à 142 500 000,00 EUR (en cas de souscription intégrale) et sera mis à la disposition des Sociétés du Groupe par l'Emetteur pour financer leurs activités, c'est-à-dire pour augmenter le nombre de systèmes photovoltaïques en relation avec le Contracting Photovoltaïque (par la construction ou l'acquisition directe de systèmes photovoltaïques, ou indirectement par l'acquisition d'actions de sociétés qui détiennent ou exploitent des systèmes photovoltaïques).